

**LE PARQUET DE GRENOBLE CLASSE SANS SUITE UN DOSSIER DE  
GRAVES SUSPICIONS D'AGRESSIONS SEXUELLES ET DE VIOLS  
SUR DES ENFANTS HANDICAPES**

**Conférence de Presse du 14 décembre à 11h  
Cabinet de Me Bertrand SAYN - 119 rue Pierre Corneille 69003 LYON -**

Au printemps 2015, de nombreuses plaintes étaient déposées pour des faits de viols et d'agressions sexuelles commis sur des enfants handicapés, au sein d'un même Institut Médico-Educatif visant trois éducateurs.

Lors d'une première conférence de presse, les victimes dénonçaient l'immobilisme du Parquet.

Le soir même, Monsieur le Procureur indiquait par voie de presse qu'il classait sans suite. Il adressait ultérieurement un avis de classement évoquant l'absence d'infraction et une enquête « *extrêmement complète et fouillée* ».

Les familles constituées parties civiles ont eu accès au dossier et ne peuvent qu'être stupéfaites du classement sans suite qui s'avère incompréhensible.

Le dossier est extrêmement inquiétant !

**- La parole des enfants est constante**

Onze familles dénoncent des faits de même nature : l'ensemble de leurs auditions, dont certaines très explicites, constituent un tout accablant.

**- Un des mis en cause a des antécédents très récents, de nature sexuelle et concernant des mineurs**

Il présente deux antécédents de viol sur mineur classés sans suite et deux antécédents, en 2014 et 2015, de détention d'images à caractère pédopornographique

Et pourtant les investigations présentent des carences graves.

**- Aucune investigation n'a été réalisée sur les antécédents de l'éducateur sus visé. Ces dossiers concernant les antécédents n'ont pas même été versés au dossier**

Outre leurs inquiétudes quant aux sévices subis par leurs enfants, une nouvelle question obsède les familles : des photos ou des vidéos de leur enfant se trouvent-elles parmi les images détenues par cet individu ?

**- Les enfants ont été entendus dans des conditions déplorables**

Les auditions ont été effectuées au sein de l'IME, lieu des viols présumés, et toujours en présence d'autres éducateurs qui soutiennent à l'unanimité leurs collègues mis en cause.

**- Les enfants n'ont pas été expertisés**

Aucune audition de spécialiste de l'enfance handicapée n'a été faite et aucun des enfants n'a été expertisé par un tiers compétent et impartial.

La lecture du dossier révèle une enquête particulièrement défailante.

**Pourquoi un tel classement sans une enquête complète ? Quelle justice pour ces enfants handicapés et leurs familles ?**

**Me SAYN : [bsaynavocat@gmail.com](mailto:bsaynavocat@gmail.com) – 06 81 25 34 29**

**En présence des familles et des associations :**

- **Envol Isère Autisme ([envol.isere.autisme38@orange.fr](mailto:envol.isere.autisme38@orange.fr)), association présidée par Mme Ghislaine LUBART (06 60 72 07 58)**

- **Innocence en Danger ([contact-france@innocenceendanger.org](mailto:contact-france@innocenceendanger.org)), association présidée par Mme Hodayra SELLIER**